

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 22 mai 2025

L'an 2025 et le 22 mai à 17h le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 15 mai 2025.

Date de la convocation : 15 mai 2025

Date d'affichage : 15 mai 2025

Délibération N° 22-05-2025 / N°85

Étaient présents les membres en exercice : 70

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Pascal Hemery, Arnaud Ricq, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Eric Caron, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Louis Lambert, Emmanuel Ioo, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 20

Membres votants : 96

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Florence Dambreville, Jacques Nick, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Benoit François, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Pierre Guillemant, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delambre, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Xavier Normand suppléé par Sylvie Philippe.

Absents excusés : Jacques Thellier, André Bouchind'homme,

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel Sergier, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Stéphane Bertout, Michel Petit ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Julien Bellengier ayant donné procuration à Denis Caillierez, Pierre Cuvillier ayant donné

procuration à Monique Debeaumont, Vincent Lacroix ayant donné procuration à Jean-Paul Hémery, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Béatrice Dausse, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Jean-Michel Delannoy ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Luc Delaporte ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet ayant donné procuration à Ernest Auchart, Yannick Barlet ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Roland Descamps ayant donné procuration à Hugues Legoux, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Frédéric Plaquet.

Secrétaire de séance : Pierre Barrois

Titre de la délibération : Attribution d'une subvention à l'Union des Commerçants et Artisans (UCA) des Campagnes de l'Artois pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2025

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande formulée par l'Union des Commerçants et Artisans (UCA) des Campagnes de l'Artois en date du 31 mars 2025, sollicitant une subvention pour financer son programme annuel d'animations économiques,

Vu le budget prévisionnel 2025 de l'association, faisant apparaître des recettes totales de 14 000 € et des dépenses prévues à hauteur de 12 120 €,

*Considérant que le programme proposé comprend notamment l'organisation du Salon du Savoir-Faire, l'édition d'un Guide du Savoir-Faire, la réalisation d'un journal semestriel, ainsi que diverses opérations de promotion du commerce local (Fête des mères/pères, JNCP, etc.),
Considérant l'intérêt local manifeste de ces actions en matière d'animation économique, de valorisation des artisans et commerçants, et de renforcement de l'attractivité du territoire,
Considérant également que ce programme est éligible au dispositif LEADER et que la subvention sollicitée contribuera à atteindre le seuil minimal de cofinancement requis,*

Monsieur le Président propose d'accorder à l'Union des Commerçants et Artisans (UCA) des Campagnes de l'Artois une subvention d'un montant de 6 000 € pour l'exercice 2025, destinée à soutenir son programme d'actions de dynamisation économique.

Cette subvention sera versée en une seule fois, après transmission des pièces justificatives d'usage (RIB, budget prévisionnel, procès-verbal d'assemblée générale, etc.).

La présente subvention constitue un apport de cofinancement extérieur permettant à l'UCA de remplir les conditions d'éligibilité au dispositif LEADER, notamment le seuil de 3 000 € de subvention LEADER pour un cofinancement supérieur à 750 €.

Vu l'avis favorable du bureau du 14 mai 2025, l'assemblée communautaire décide à l'unanimité :

- De verser la somme de 6 000 € à l'UCA des Campagnes de l'Artois pour l'année 2025
- D'inscrire les crédits correspondants au budget 2025 (délibération n°22-05-2025 n°86)
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Michel Seroux


Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 03/06/2025 et publication ou notification du 03/06/2025


